



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2015

L'an deux mil quinze et le **vingt-neuf mai à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mme Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absent représenté :

Pierre BOULLY donne pouvoir à Roger RIBOLET

Absents : Mmes Gisèle VAPILLON et Christèle FORET, Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Secrétaire de séance Stéphane CANTE

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de la convocation : 22 mai 2015

Présents et représentés : 12

Date d'affichage : 22 mai 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 29 mai 2015.

Ordre du jour

- Modification des statuts de la Communautés de Communes Val de Saône-Chalaronne

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour

Délibérations

N°17: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE-CHALARONNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les compétences de la Communauté de Communes sont définies aux articles 9,10 et 11 des statuts approuvés par délibération du 26 décembre 2001 et modifiés par délibérations des 17 mai 2002, 9 février 2004, 30 mai 2005, 29 mars 2007, 25 juin 2007, 5 septembre 2008, 22 juin 2009, 22 février 2010, 26 juillet 2010 et du 24 septembre 2014.

Il informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 22 avril 2015, a ajouté dans les compétences optionnelles dans le paragraphe « 2-3 – Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes : « **Etudes, construction, extension, gestion et entretien d'une patinoire** ».

Les autres compétences restent inchangées.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce projet, conformément aux articles L.5211-16 à L.5211-20 et à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Approuve à la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour et 4 abstentions) la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône – Chalaronne telle que proposée ici.

N°18 : VENTE DU GIROBROYEUR TRIMAX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le gyrobroyeur tondeuse frontale à fléaux TRIMAX FX155 a été vendu pour un montant de 2 500 €uros.

Pour mémoire ce gyrobroyeur était jugé trop lourd pour la tondeuse et posait des problèmes potentiels de sécurité.

Il demande à l'assemblée d'accepter cette vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la vente de ce gyrobroyeur tondeuse frontale à fléaux TRIMAX FX155 pour un montant de 2 500 €uros.

N°19 : CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux réalisés pour élaborer un logo pour la commune. Il rappelle les différentes orientations présentées lors du conseil municipal précédent et présente le résultat définitifs des travaux.

Il demande à l'assemblée d'entériner le logo.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés le logo tel que présenté en séance.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

L'idée de proposer **une mutuelle aux habitants** de la commune a été émise. L'idée est proposée à la Communauté de Communes afin d'étendre les bénéficiaires. En fonction de l'accueil la commission travaillera ou nom sur le sujet.

Commande groupée de fioul.

Le principe a été abordé lors de la réunion publique le 27 mai en présence de 24 personnes.

Le principe arrêté est d'avoir 3 dates fixes de commande dans l'année :

- fin juin avant l'été pour bénéficier des tarifs plus bas de l'été
- fin octobre, début novembre pour faire le plein avant l'hiver
- fin janvier, début février pour refaire le niveau

Le référent au niveau de la commune sera Brice Ducruix.

Avertir l'assureur pour vérifier que cela ne présente pas de risque pour la commune.

La communication et l'organisation sont à mettre en place et seront abordés dans la réunion de la commission communication du jeudi 4 juin.

Covoiturage.

Un tour complémentaire sur les sites existant est en cours avec des pistes intéressantes. Le sujet sera abordé lors des réunions de quartiers afin de mesurer l'intérêt des habitants.

Urbanisme et environnement

Réunion de la commission le 26 mai avec comme objectif de proposer les orientations pour le mandat. Il ressort comme thèmes :

- la circulation piétonne sur la commune avec prolongation du trottoir existant chemin du Pellerat vers Trève de Galle, chemin des trois coins et route d'Illiat
- apaisement de la circulation par des aménagements limitant la vitesse des voitures et des tracteurs.
- planning pluriannuel d'entretien des routes et des chemins

L'achat du terrain au nord du stade est à envisager si la commune a un projet d'aménagement (aire de jeux, de loisirs, parking, ...).

Les projets seront à préciser en fonction des possibilités financières de la commune qui seront déterminées par la commission Finances.

Travaux des eaux pluviales du Pellerat.

Les travaux ont démarrés en mai par la partie basse chemin de St Cyprien.

Des ajustements ont été nécessaires compte-tenu d'une canalisation d'eau potable qui ne figurait pas sur les plans et qui a obligé à passer en dessous. Pour éviter d'avoir des fossés trop profonds certaines zones devront être vbusées.

Les travaux route de Bey sont délicats compte-tenu du nombre de canalisations existantes. La coupure de la route de Bey sera plus longue que prévue.

Cimetière

Des cavurnes supplémentaires ont été commandées.

Une tombe cassée lors de la chute du mur sera sécurisée par la commune faute d'avoir trouvé les propriétaires.

Eclairage public.

Une étude sera engagée pour voir l'opportunité de le couper la nuit. Les économies attendues semblent faibles et cela impacte le sentiment de sécurité. Le sujet sera abordé lors des réunions de quartiers.

Cendriers urbains

Voir pour installer des cendriers vers la salle des fêtes et la salle de réunion pour éviter les mégots au sol.

Finances

Les dépenses sont en phase avec le budget.

La vente du terrain SFR tarde à se concrétiser administrativement. SFR a payé la location pour l'année 2015.

Une réunion de la commission aura lieu en juin pour faire un point sur le premier semestre.

Communication fêtes et cérémonies

Logo de la commune : voir la délibération.

La présentation sera faite à la population lors de la fête du village le 6 juin.

Les dates des réunions de quartiers ont été fixées afin de couvrir le village d'ici la fin de l'année.

Site Internet

Le site sera transféré sur le site de la communauté de communes.

Fête du village

Une réunion avec les associations a eu lieu pour la préparation de la fête.

Prochaine réunion mardi avec le conseil pour caler les derniers points.

Questions / informations diverses

Voisins vigilants.

5 personnes se sont proposées pour être référents.

SMIDOM

Le conseil syndical a voté les tarifs de la redevance incitative à partir du 1^{er} janvier 2016.

Un dépôt de sac d'ordures ménagères a été constaté en avril et un en mai. La fouille des poubelles a permis d'identifier les auteurs qui ont reçu un courrier de la mairie et une amende de 100€.

3 courriers pour excès de vitesse sur la commune ont été envoyés avec copie à la gendarmerie.

La séance est levée à 23h10.

Prochain Conseil le vendredi 26 juin 2015 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.